Conditions générales

A. Lose your storage Blues
Dans le cadre du Lose your storage Blues («**Programme**») les clients utilisateurs finaux peuvent échanger leurs produits informatiques usagés contre l'achat d'un produit HPE éligible «**Produits HPE**» (voir Site web du programme) ou l'utilisation de ces produits dans le cadre d'un contrat HPE GreenLake.

Les produits utilisés qui sont retournés à HPE sont appelés «**Produits de reprise**».

Toutefois, le montant de la reprise ne s'applique que si l'équipement que le Participant souhaite échanger est directement lié, de manière vérifiable, à l'achat du produit HPE éligible.

Il s'agit uniquement d'un échange de produits similaires. Pour être admissible, le Participant doit acheter des Produits HPE admissibles et remplacer les Produits de reprise par des produits de la même catégorie que le Produit HPE.

La participation au programme se déroule en 4 étapes clés.

- Le vendeur («**Demandeur**») fait une demande de participation avant l'achat des Produits HPE.
- L'examen et l'approbation de la demande par HPE, et lorsque l'enregistrement a été approuvé, les nouveaux produits avaient été livrés,
- la demande de reprise peut être finalisée par la personne ou la société recevant le remboursement de la reprise («**Participant**»).
- Collecte des Produits de reprise, vérification finale par rapport aux données de la demande et libération du paiement par HPE.

Participants
Seuls HPE ou les revendeurs HPE sont autorisés à soumettre des demandes de participation pour ce programme.

La personne ou l'entreprise qui se soumet au Programme est ci-après dénommée «**Demandeur**».

Le Demandeur détermine le bénéficiaire du paiement de l'indemnité de reprise. Soit lui-même, soit le client utilisateur final qui a acheté les produits HPE éligibles et qui retourne les Produits de reprise en contrepartie.

La personne ou l'entreprise qui reçoit le paiement est ci-après dénommée «**Participant**».

Le client utilisateur final reçoit l'avantage financier du Programme soit directement par le paiement, soit par une remise d'achat accordée par le Participant (dans le cas où le Demnadeur est le Participant) qui aboutit à un montant équivalent.

Produits
Le Programme est valable pour les Produits HPE vendus par HPE directement ou par un revendeur HPE au client utilisateur final.

Le Programme n'est pas valable si les Produits HPE ne sont pas la propriété du Participant (par exemple si les Produits HPE sont loués par le Participant).

Ceci ne s'applique pas aux Produits HPE utilisés par le Participant dans le cadre d'un contrat HPE GreenLake, mais à condition que le client final soit le Participant au Programme.

Seuls les nouveaux Produits HPE peuvent participer au programme. Les produits de démonstration ainsi que les produits de recommercialisation ou d'occasion sont exclus du Programme.

Les produits de reprise doivent avoir été légalement détenus par le client utilisateur final pendant au moins 6 mois.

La liste des produits éligibles se trouve sur le Site web du programme.

Société organisatrice (ci-après dénommé «HPE») :

Hewlett-Packard Belgium BVBA/SPRL
Hermeslaan 1A
1831 Diegem
Belgium

Établissement payeur :

Hewlett-Packard International Sarl
Route du Nant d'Avril 150
CH-1217 Meyrin/Geneva
Switzerland

B. Conditions et règlements du programme
Le Programme est valable dans Belgium, Luxembourg.

En complétant le processus de demande, le Participant confirme l'acceptation de ces conditions générales.

Les Produits HPE achetés dans un autre pays que celui du Participant inscrit au Programme ne sont pas autorisés à participer.

Le Demandeur doit fournir un ID de deal HPE ou un ID d'offre HPE actif avec la demande de participation afin de soutenir l'examen et l'approbation de la demande.

Le montant du remboursement calculé n'est pas garanti si des conditions tarifaires spéciales s'appliquent à un deal. Dans ce cas, HPE peut être amené à modifier l'offre en fonction d'autres accords tarifaires.

Si le Demandeur est Participant
Un document de transfert de propriété (disponible ci-dessous), est un accord obligatoire entre le client utilisateur final et le Participant afin de certifier les paragraphes ci-dessous.

A. Avec l'acceptation de l'accord de reprise, le Participant garantit détenir le titre légal des produits de reprise, les Produits de reprise sont exempts de privilèges ou d'intérêts de sécurité, la propriété n'est pas soumise aux droits de tiers et le Participant a le droit légal de transférer les Produits de reprise à HPE.
B. Le Participant garantit que les Produits de reprise sont libres de toute restriction ou charge, y compris les logiciels de tiers qui ne peuvent être transférés ou pour lesquels des redevances sont dues.

Si le client utilisateur final est Participant

A. Avec l'acceptation du contrat de reprise, le Participant garantit détenir le titre légal des Produits de reprise, les Produits de reprise sont exempts de privilèges ou d'intérêts de sécurité, la propriété n'est pas soumise aux droits de tiers et le Participant a le droit légal de transférer les Produits de reprise à HPE.
B. Le Participant garantit que les Produits de reprise sont libres de toute restriction ou charge, y compris les

logiciels de tiers qui ne peuvent être transférés ou pour lesquels des redevances sont dues.

Les montants de reprise indiqués par HPE ne s'appliquent qu'aux Produits de reprise qui sont retournés complets, en état de marche et avec tous les accessoires qui leur appartiennent.

Les Instructions d'emballage doivent être respectées.

Le Participant sera seul responsable de la suppression de toutes les données sensibles avant de retourner les produits à HPE, et HPE ne sera pas responsable du maintien de la confidentialité ou de la vie privée des données sensibles qui restent sur ce composant.

Les Produits de reprise retournés à HPE ne doivent pas être contaminés par des matières biologiques, chimiques ou radioactives.

Pour effectuer la collecte et le transfert au centre de d'essai, les Produits de reprise doivent être situés dans le pays où le Participant s'est inscrit au Programme.

Un enlèvement ne peut se faire que sur le continent. Un enlèvement dans les territoires d'outre-mer ou régions insulaires ne pourra être réalisé.

La propriété des Produits de reprise sera transférée à HPE lors de la remise du produit au centre d'essai HPE désigné.

La livraison des Produits de reprise au centre d'essai désigné par HPE sera définitive et effective pour transférer le titre de propriété de ce produit à HPE, libre de tout privilège et de toute charge.

Les Produits de reprise définis dans la demande sur le web dans le cadre du Programme doivent être remis à HPE pour être admissibles. Après réception dans le centre de traitement de HPE, aucun Produit de retour (y compris les accessoires) ne peut être renvoyé au Participant. Ces Produits de reprise restent la propriété de HPE.

Les Produits de reprise doivent correspondre aux détails fournis pendant le processus de demande. S'ils ne correspondent pas, HPE se réserve le droit de ne payer aucune montant de la reprise ou de débiter la différence de montant de la reprise entre le produit de reprise déclaré et le produit de reprise réellement reçu lorsque le montant de la reprise du produit incorrect est inférieure.

HPE garantit une élimination écologique des Produits de reprise. Les Produits de reprise sont recyclés dans le pays du centre de test où ils ont été testés et ne peuvent pas rester dans le pays où ils ont été collectés.

C. Étapes et calendrier du programme

Le Demnadeur ou le Participant peut obtenir des informations sur le programme, calculer une offre sans engagement et demander à participer à l'adresse suivante : Site web du programme.

Les demandes de participation doivent être levées avant l'achat, et restent valables pendant 90 jours.

La date d'expiration d'une demande est imprimée sur le courrier de confirmation de la demande.

Un ordre de retour doit être soumise en ligne, pendant la période de validité de la demande et au plus tard 30 jours après la date d'achat. La date de la preuve d'achat est considérée comme la date d'achat.

Une preuve d'achat est nécessaire pour compléter la demande.

Pour un achat de produit ordinaire et si ce n'est pas spécifié différemment, ce serait la facture du client final, pour un contrat HPE GreenLake, la page de couverture du contrat de service est considérée comme l'équivalent.

La preuve d'achat doit contenir les informations suivantes :

- Nom et adresse du client utilisateur final
- Nom et adresse du vendeur, conformément à l'en-tête
- Modèle et numéro de série du Produit HPE.

Les documents de preuve d'achat obligatoires doivent être téléchargés pendant l'achèvement de la procédure de demande.

Lorsque le Demandeur est Participant, il faut en plus la facture d'achat des Produits HPE et le document de Transfert de propriété rempli (disponible sous https://promotions.ext.hpe.com/Docs/HPE_transfer_of_ownership_fr.pdf), indiquant tous les Produits de reprise faisant l'objet de la réclamation, signé par le client utilisateur final.

Les documents téléchargés sont exclusivement utilisés pour valider l'éligibilité à la participation à ce Programme. Les informations ne seront pas partagées avec d'autres processus et fonctions en dehors du Programme.

Les Participants qui n'ont pas fourni à HPE toutes les informations obligatoires seront avertis par e-mail et se verront offrir la possibilité de fournir les éléments manquants dans un délai de 7 jours calendaires. Si le Participant ne se conforme toujours pas aux conditions générales, la demande sera rejetée.

Les collectes sont effectuées pour des lots complets de Produits de reprise. Si les Produits de reprise doivent être collectés à différents endroits, ou s'il y a plusieurs collectes à différentes dates, la demande de reprise doit être séparée en lots correspondants. Veuillez contacter trade-in@tpps.mail.hpe.com pour obtenir plus de renseignement dans de tels cas.

À la date convenue, HPE enverra un transporteur à l'adresse indiquée par le Participant dans sa demande. S'il n'est pas possible pour ce transporteur de venir à la date convenue, il contactera le Participant pour convenir d'une nouvelle date.

Les frais de transport sont à la charge de HPE.

Pour la préparation des Produits de reprise, les Instructions d'emballage doivent être suivies.

Si le Participant ne respecte pas les instructions d'emballage, ou si le Produit de reprise n'est pas fourni au moment convenu et que le transporteur doit procéder à une nouvelle collecte par la faute du Participant, HPE se réserve le droit de déduire une somme appropriée aux frais encourus.

L'étiquette d'expédition fournie avec la confirmation de la demande doit être fixée à l'extérieur de la boîte et doit rester facilement accessible, même lorsqu'elle est empilée sur une palette. Il est recommandé de fixer l'étiquette avec du ruban adhésif transparent pour éviter qu'elle ne soit arrachée de la boîte.

Le délai entre l'acceptation de la demande et la mise à disposition pour la collecte des Produits de reprise ne doit pas dépasser 90 jours calendaires.

Le montant de la reprise est payé par HPE au Participant. Le paiement sera effectué par virement bancaire électronique dans les 45 jours suivant la réception du produit de reprise dans le centre d'essai.

Si un Produit de reprise autre que celui indiqué dans la demande a été retourné au centre d'essai, HPE est en droit de facturer au Participant les frais encourus pour le retour.

Le paiement ne peut être effectué que sur un compte bancaire dans le pays où le Participant s'est inscrit au Programme.

Le montant du remboursement approuvé est hors TVA.

Lorsque cela est applicable, HPE ajoutera la TVA locale au montant du paiement final.

Lorsque le paiement constitue un avantage imposable, toute la responsabilité fiscale incombe au Participant.

Facturation pour le remboursement
Ce Programme nécessite l'acceptation d'une facture d'autofacturation par le Participant. Pour garantir une facturation cohérente et valide, HPE crée une proposition de facture d'autofacturation au nom du Participant et l'envoie à ce dernier pour acceptation. Une fois que la facture proposée est acceptée par le Participant, HPE effectue le paiement correspondant et émet une facture finale correspondante.

L'absence d'envoi d'une acceptation valide de la facture d'autofacturation proposée entraînera le rejet de la demande du Participant et invalidera la participation du Participant au Programme.

Pour toute question concernant le programme ou l'état de votre demande, veuillez envoyer un courriel à: trade-in@tpps.mail.hpe.com.

Alternativement, pour la consultation du statut de la demande, veuillez vérifier l'URL disponible avec le courriel de confirmation.

D. Autres termes
HPE se réserve le droit de disqualifier les demandes incomplètes, altérées ou illisibles.

Les Participants dont il est prouvé qu'ils ont introduit des demandes frauduleuses seront exclus. HPE se réserve le droit d'intenter une action en justice.

Outre la facture du Produit HPE acheté, HPE se réserve le droit de demander au revendeur/client utilisateur final d'autres preuves d'achat et/ou de propriété (par exemple, une photo de l'étiquette du numéro de série, des codes-barres, etc.)

HPE se réserve le droit de vérifier toutes les demandes pour s'assurer que les conditions de ce Programme ont été respectées et de demander des informations supplémentaires concernant toutes les demandes et les documents justificatifs.

En cas d'erreur de paiement de la part de HPE, le Participant doit rembourser toute erreur de paiement au plus tard dans les 28 jours suivant la réception d'une notification écrite de HPE.

Le Participant accepte de dégager HPE de la responsabilité de toute responsabilité, réclamation, dommage et obligation fiscale qui pourrait survenir dans de telles circonstances.

HPE n'est pas responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle, de serveur, de site web ou de tout autre dommage de quelque nature que ce soit, dans la mesure où cela empêche le Participant de participer au Programme ou l'entrave d'une autre manière.

HPE ne sera pas responsable des pertes, dommages ou blessures de toute nature causés aux Participants dans le cadre de ce Programme. Toutefois, aucune disposition des présentes conditions n'a pour effet d'exclure ou de restreindre la responsabilité de HPE en cas de décès ou de dommages corporels des Participants dont il est prouvé qu'ils ont été causés par la négligence de HPE.

HPE se réserve le droit de modifier les conditions du Programme ou de mettre fin au Programme à tout moment sans préavis.

Le paiement sera effectué lorsque HPE aura constaté que le Participant s'est entièrement conformé aux conditions générales et aux instructions associées.

Les décisions de HPE concernant tous les aspects du Programme seront définitives et contraignantes.

Ce Programme est soumis aux lois du pays dans lequel le Participant s'est inscrit au Programme. En cas de

litige, les tribunaux de l'endroit où se trouve la Société Organisatrice seront compétents.

Si un produit HPE est retourné (annulant ainsi le contrat de vente), aucune demande de remboursement ne peut être faite. Si le remboursement a déjà été payée, elle doit être remboursée dans son intégralité.